

Chimay, le 16 juillet 2007.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Considérant la demande de Monsieur Jean-Pierre Frisque, Secrétaire du Syndicat d'Initiative de la Ville de Chimay, demandant l'autorisation d'interdire le stationnement des véhicules sur la Place Léopold, le samedi 4 août de 14h00 à 24h00 afin d'organiser un marché artisanal nocturne ;

Vu la loi sur la circulation routière ;

A R R E T E :

Art.1 – Le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place Léopold, le samedi 4 août de 14h à 24 h à l'occasion d'un marché artisanal nocturne.

Art.2 – La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville.

Art.3 – Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 – Le présent arrêté sera publié conformément au vœu de l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,